



COMMISSION WALLONNE POUR L'ENERGIE

AVIS

CD-14c13-CWaPE-946

sur le

*'maintien des licences de fourniture
d'électricité et de gaz d'Axpo France & Benelux SA
suite à la modification du nom de la société
en Axpo Benelux SA'*

*rendu en application des articles 23 de l'arrêté du 21 mars 2002 relatif
à la licence de fourniture d'électricité et de l'arrêté du 16 octobre 2003
relatif à la licence de fourniture de gaz.*

Le 14 février 2014

**Avis de la CWaPE sur maintien des licences de fourniture d'électricité et de gaz
d'Axpo France & Benelux SA suite à la modification du nom de la société en Axpo Benelux SA**

1. Objet

Les arrêtés du Gouvernement wallon relatifs à la licence de fourniture d'électricité et à la licence de fourniture de gaz prévoient que :

- « *Tout titulaire est tenu d'aviser la CWaPE, par lettre simple, dans un délai de quinze jours de toute modification de ses statuts en y joignant le procès-verbal de l'organe qui y a procédé* » ;
- « *Tout titulaire doit sans délai et au plus tard dans les quinze jours, notifier à la CWaPE, toute modification de contrôle, toute fusion ou scission qui le concerne* ».

Par son courrier du 6 février 2014, Axpo France & Benelux SA a informé la CWaPE d'une modification de sa dénomination : la société s'appelle Axpo Benelux SA depuis le 1^{er} février 2014, selon l'attestation du notaire qui a procédé aux actes.

2. Examen par la CWaPE

La CWaPE constate que cette modification de nom ne modifie en rien les conditions d'attribution des licences de fourniture octroyées à Axpo France & Benelux SA le 4 novembre 2011 (et renouvelée le 22 mars 2013 suite à un premier changement de nom pour l'électricité, et le 30 octobre 2013 pour le gaz).

De plus, l'adresse de la société titulaire des licences reste inchangée (avenue Louise 480, 14^e étage à 1050 BRUXELLES).

3. Avis de la CWaPE

En application de l'article 23 des arrêtés du Gouvernement wallon relatifs aux licences de fourniture d'électricité et de gaz, la CWaPE recommande au Ministre d'acter le maintien des licences de fourniture d'électricité et de gaz d'Axpo France & Benelux SA, devenue Axpo Benelux SA.

Ce maintien n'a aucune influence sur la durée de validité des licences.

* *
*